Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 30 novembre 2018

Résolution n° 2018120– CA

Approuvant la signature d'une convention avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil d'administration,

Sur rapport du directeur

AUTORISE

le directeur de l'établissement public Parc national des Écrins à signer une convention de partenariat 2019-2021 avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Président

Bernard HERITIER

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr